

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 6 mai 2026

D-2026-017_ Travaux chemin du plâtre sur la commune d'Ambérieu en Bugey

Date de la convocation : 27 avril 2026	Collège eau potable : 28 délégués en exercice
Nombre de délégués présents : 28	Nombre de votants : 24
Présents votants :	
<u>Ambérieu-en-Bugey</u> : Thierry DEROUBAIX – Patrick TENAND – Rémi ENTEMEYER – Mohamed ABBES <u>Ambronay</u> : Ben-Amar NASSIA - Jonathan ARMAND GALLION <u>Ambutrix</u> : Dominique DELOFFRE - Norbert DAMIANS <u>Bettant</u> : Guy ROUYER - Pierre RAMBAUD <u>Château-Gaillard</u> : Pascal PERRON - Daniel TARPIN-LYONNET <u>Douvres</u> : Thierry BOURGEAT – JAMES COUTIER <u>L'Abergement de Varey</u> : Pierre-Antoine BODIN - Rodolph GALLARD <u>Oncieu</u> : Denis JACQUEMIN - Gaëlle SOUZY <u>St Denis-en-Bugey</u> : Catherine DAPORTA - Marie-Line GELEOC <u>CCRAPC par représentation substitution St-Jean-le-Vieux</u> : Sylvain MONNET - Florent BULLIFFON <u>St Rambert en Bugey</u> : Florence RIESSER - Alexandre LARDAUD <u>Torcieu</u> : Estelle BARBARIN - Giacomo VALERIOTI <u>Vaux-en-Bugey</u> : Françoise VEYSSET-RABILLOUD - Patrick FONTAINE	
Présents mais non votants : <u>Ambérieu-en-Bugey</u> : Christan DE BOISSIEU <u>St Rambert en Bugey</u> : Thibault DATRY <u>Torcieu</u> : Guy PACCALLET <u>Vaux-en-Bugey</u> : Hubert CURT	
Représenté :-	
Excusé :-	
Président : Thierry DEROUBAIX	
Quorum atteint, ouverture de la séance	
Secrétaire de séance : Sylvain MONNET	

Vu la note de synthèse du 27 avril 2026 exposant ce qui suit

Dans le cadre des travaux engagés par la commune d'Ambérieu-en-Bugey, une analyse de l'état des réseaux d'eau potable a été réalisée, chemin du plâtre.

Cette expertise met en évidence la nécessité de reprendre deux canalisations structurantes en fonte grise, particulièrement vétustes (plus de 80 ans), situées chemin du Plâtre, sur un linéaire d'environ 380 mètres. Il s'agit d'une canalisation d'adduction et d'une canalisation de distribution, alimentant directement le réservoir du Plâtre, lequel assure ensuite l'alimentation de plusieurs ouvrages de stockage secondaires.

Ce maillon constitue un élément stratégique du réseau, contribuant à la desserte en eau potable d'environ 15 000 habitants. L'état actuel des conduites présente un risque accru de défaillance susceptible d'impacter significativement la continuité de service.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 230 000 € HT.

Ces travaux n'ayant pas été inscrits au budget primitif, une analyse financière a été réalisée. Celle-ci prend en compte le décalage de certaines opérations initialement programmées, permettant d'envisager l'intégration de cette opération dans l'exercice en cours.

La commune d'Ambérieu-en-Bugey ne participe pas au vote.

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver le projet de reprises des réseaux d'eau potable chemin du plâtre pour la commune d'Ambérieu en Bugey, tel que présenté ci-dessus,
- ✓ De valider l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux, pour un montant estimé à 230 000 € HT,
- ✓ D'engager le syndicat à conduire l'opération jusqu'à son terme,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Fait et délibéré le 06/05/2026

Thierry DEROUBAIX, Président



La présente délibération sera notifiée à Mme la Préfète de l'Ain. La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20260511-D-2026-017-DE
Date de réception préfecture : 11/05/2026